COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL (pouvoir à Françoise ALLANO pour les rapports n° 2017-01 et 2017-13), Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Flavienne MAZARDO-LUBAC, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE
	Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Adrien ARNAUD, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS
Absents excusés	Mesdames Brigitte MERLE (pouvoir donné à Laurence LEVEE), Caroline BAGOT-SIMON (pouvoir donné à Cédric HERNANDEZ)
Secrétaire	Madame Flavienne MAZARDO-LUBAC
Secrétaire Adjoint	Monsieur Olivier LE CORVAISIER
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2017-07

LOGEMENTS SOCIAUX - SUBVENTION A LA CHARGE FONCIERE A TERRE ET BAIE HABITAT – RUE DES CYGNES « LE CLOS DES OISEAUX »

Rapporteur : Madame Françoise ALLANO, Adjointe au Développement Social et Familial

La Ville de Langueux a revendu en 2015 à Terre et Baie Habitat un terrain de 732 m² situé rue des Cygnes (parcelles cadastrées section AD n° 183 et 177) pour la construction de deux logements locatifs sociaux.

L'opération est identifiée sous la dénomination « **Le Clos des Oiseaux** ».

Ce programme est lauréat dans le cadre de l'appel à projet « bâtiment basse consommation 2013 » ADEME BRETAGNE.

Cette opération entre dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et est inscrite dans la programmation 2016 de Saint-Brieuc Agglomération.

Aussi, conformément au dispositif d'aide à la charge foncière voté en conseil municipal le 24 février 2014, la Ville de Langueux apporte son aide financière au financement de cette opération.

La charge foncière (acquisition du terrain, travaux d'aménagement, frais de branchement, étude de sol, taxes, participation pour raccordement à l'égout) est estimée à 55 002 €.

L'opération se situe dans la catégorie « parcelle nue en dent creuse de centre urbain » du dispositif de financement ; la participation de la Ville de Langueux s'élève donc à 7 000 € par logement, soit 14 000 €. Le plan de financement prévisionnel fait apparaître un dépassement de la charge foncière de 17 002 €, ce qui porte **la participation de la Ville de Langueux à 31 002 € au total.**

En conséquence, **je vous propose :**

→ d'autoriser la Commune de Langueux à apporter son financement dans le cadre du référentiel foncier à Terre et Baie Habitat à hauteur de 31 002 €, soit 15 501 € par logement ;

→ d’autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous documents se rapportant à cette opération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l’unanimité.